

Concernant le budget communal 2014

Dépenses ordinaires

- 38% coûts du personnel, 39% transfert, Dettes 9% 14% dépenses fonctionnement. Les budgets de transferts c'est le CPAS, la Police, l'enseignements, le traitement des déchets, le service incendie et entretien des voiries. Il n'y a là que de l'indispensable, rien de luxueux ou d'optionnel.

C'est évident que des économies conséquentes ne peuvent être réalisées qu'en touchant au personnel communal ou CPAS. J'ai bien entendu que c'est d'abord par le non remplacement de personnes quittant le service que ces économies seront réalisées. Mais quand ensuite un CDD n'est pas prolongé, c'est toujours un drame individuel et je veux marquer ici ma solidarité avec le personnel même si elle ne pourra jamais s'exprimer que de manière symbolique.

- Sur la gestion à court terme, c'est-à-dire ayant en main les chiffres de la situation en 2013 et devant constituer un budget pour 2014 : je ne vois pas d'autre solution que celles, douloureuses, adoptées par la majorité : diminuer le personnel et instaurer des nouvelles taxes pour les ménages.

- Par contre je désire revenir sur la politique à long terme qui nous a mené dans cette situation. A Manager la principale divergence de vision politique entre ECOLO et la majorité concerne l'urbanisation de l'entité. Depuis 10 ans au moins, la majorité en place veut augmenter le nombre d'habitant (entre parenthèse : avec de bons revenus) histoire de pouvoir les tondre à coups de centimes additionnels sur l'IPP, le précompte immobilier, de taxes égouts ou n'importe quel nom qu'on voudra bien lui donner.

Revenons un instant sur les 39% de dépenses de transfert : CPAS, la Police, l'enseignement, le traitement des déchets, le service incendie et entretien des voirie. **A bsolument toutes ces dépenses sont proportionnelle au nombre d'habitants**

. La majorité peut continuer à vouloir croire que les recettes apportées par les nouveaux habitants sont supérieures aux coûts engendrés par l'urbanisation. Mais c'est bien l'inverse qui se passe : CPAS, Police, enseignements, le traitement des déchets, le service incendie et entretien des voirie. Ces dépenses n'arrête pas d'augmenter et plus vite que les recettes.

Urbaniser n'est pas une solution pour équilibrer les finances de la commune.

Recettes ordinaires

- Taxes sur les égouts, 15% augmentation des centimes additionnels sur le PI: 2 coups de matraque, et c'est pour les ménages. En tant que citoyens Manageois, j'ai bien sûr envie de cracher ma valda et toute ma hargne contre ces taxes. Cependant je suis ici pour m'exprimer comme conseiller communal, je me resaisis donc. Après-tous mes collègues conseillers de la majorité sont aussi des Manageois et je présume que ce n'est pas de gaieté de cœur qu'ils entérinent ces décisions de nouvelles taxes.

- Taxe égouts, augmentation du PI : Nous n'avons pas le choix entre la peste et le choléra, nous avons les deux.. Ce sont toujours les même qui sont touchés, soit les ménages. Mais comme je le rappellerai à propos des dividendes des intercommunales, quel que soit la recette communale imaginée, au final c'est toujours les ménages qui la finance. Soulignons tout de même une différence entre ces deux taxes : la taxe des égouts frappe chaque ménage forfaitairement, quels que soit ses revenus. Les centimes additionnels sur le PI sont beaucoup plus directement liés au moyens financiers. A défaut de pouvoir choisir son mal, le 2^{ème} est moins injuste que le 1^{er}.

- Je me suis laissé expliquer par Monsieur le Bourgmestre que la baisse des recettes communales, c'est entre autres la faute au plan Marshall : Celui-ci exonère les entreprises d'une série de taxes communales, en particulier celle sur la force motrice. C'est oublier de signaler que le plan prévoit des compensations, celles -ci sont d'ailleurs dûment inscrites dans le budget. C'est un réflexe un peu facile de toujours incriminer l'instance supérieure, qu'elle soit régionale, fédérale ou européenne. D'ailleurs une des cause significatives de diminution des revenus de la taxes FM est l'accident dramatique survenu chez LUTTI.

- Relevons aussi des écrans de fumées mis en place par la majorité pour embrouiller la compréhension des citoyens : je veux parler de ces taxes instaurés qui ne rapporte rien, qui ne rapporteront jamais à part deux ou trois euros plus que symboliques.: taxes sur les night-shops, les caveaux d'attentes , les agences de paris de course de chevaux..

Elles sont uniquement destinées à faire croire que ce ne sont pas seulement les ménages qui contribuent aux recettes communales. Malheureusement ce n'est pas le cas ; les impôts et taxes sur les ménages sont bien la seule source directe ou indirecte des recettes communales.

- Dividende des intercommunales :

Une nouvelle fois la majorité s'étonne que ces dividendes ne seront pas à la hauteur des promesses faites. Pourtant depuis la mise en liquidation du holding communal, on aurait pu espérer que la leçon aie porté. D'office, ils doivent être inscrit au budget avec un pourcentage de sous-évaluation par rapport au belle promesse faites par les CA d'intercommunales.

De toutes façons ces dividendes sont constitués à partir des factures de gaz et

d'électricité payées par les particuliers. Pas par les entreprises , pour cause de plan Marshall. De toute façon, nous devons être cohérent : si nous sommes convaincus que c'est en favorisant les entreprises que nous allons créer de l'emploi et sauver ainsi notre modèle économique. Si nous voulons les favoriser, on peut pas les faire cracher au bassinnet.

Ces dividendes sont répartis entre communes en fonctions notamment en fonction des kwh qui ont transité dans la commune. Tabler sur des dividendes élevés, c'est tabler sur une consommation élevée de gaz et d'électricité. C'est peut-être bon pour les budgets de la commune mais pas pour celui des ménages. C'est une autre façon d'exprimer que les dividendes d'intercommunales perçus par la commune sont encore des taxes déguisées.

Dépenses extraordinaires

- Travaux de réfection rue Cense de la motte : Cet investissements est réclamé depuis des lustres. Ce n'est certainement pas un luxe. Il serait malvenu de critiquer.
- Le même commentaire est d'application pour les travaux de maintenance extraordinaire de voiries.
- Les travaux d'aménagement de places ne sont peut-être pas non plus un luxe. Nous avons toujours eu la position de dire que ce n'est pas prioritaire. Vu la situation financière, il y a des choix douloureux à faire et remettre en cause des décisions prises auparavant. Même si ces travaux sont abondamment subsidiés, cela concerne quand même plus de 450000€ d'emprunts à charge de la commune, qu'il faudra supporter les années suivantes dans la charge de dettes.

Recettes extraordinaires :

CC 17122013 Remarques sur le Budget 2014

Écrit par Yves Castin

Lundi, 24 Février 2014 17:02 - Mis à jour Mercredi, 26 Février 2014 13:51

- Une seule remarque : les travaux extraordinaires sont financés à hauteur de presque 5 millions d'euro par des subsides. Vu la situation financières des autorités régionales et fédérales, vu que les possibilités d'endettement de la commune aussi atteignent leurs limites ; le budget extraordinaire n' a rien d'extraordinaire mais il facile de prévoir qu'il va évoluer vers zéro dans les années qui viennent.